



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.02.02.A

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste
CONTRE : Groupe Front National
ABSTENTION : Groupe Union de la Droite et du Centre

OBJET : Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat 2016

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière les **29 et 30 juin 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4312-9 et R.4312-7 ;

Vu l'adoption du Compte Administratif 2016 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date des 22 et 23 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la M71 d'affecter les résultats de clôture de l'exercice précédent constatés au Compte Administratif ;

Considérant que le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement ;

Considérant que ce résultat doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

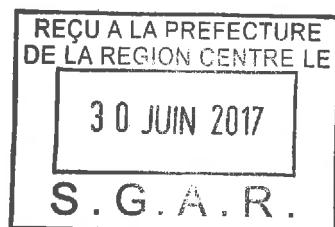
DECIDE

1. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2016 à hauteur de 207 278 628,81 €,
2. de constater le besoin de financement de la section d'investissement au compte administratif 2016 à hauteur de -187 451 974,91 €.
3. d'affecter le résultat en partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de -187 451 974,91 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »),
4. d'affecter le solde disponible soit 19 826 653,90 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté).
5. d'affecter le solde disponible d'un montant de 360 088,34 € suite à la liquidation de l'EPIC Culture O Centre au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté).

Résultat de fonctionnement à affecter	207 278 628,81	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	-187 451 974,91	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	19 826 653,90	
Excédent EPIC Culture O Centre	360 088,34	
Excédents de fonctionnement reportés	20 186 742,24	(compte 002)

AFFICHÉ LE

30 JUIN 2017



N° 0494

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 30 juin 2017

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.